



Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM.

COMPLEXE MINIER DE DJEBEL ONK

Bir el ater Le :15 Septembre 2025

COMPLEXE MINIER DE DJEBEL ONK Demande de prix N°:CDC N°6/2024CHH Nombre de Pages : Affaire suivi par :CHERGUI HAYETTE Pour: SYSTEME DE DECHARGEMENT DEPOUSSIERAGE	Fournisseur
--	--------------------

Monsieur,

Le Complexe Minier invite ses fournisseurs à présenter leur meilleure offre technique et financière pour répondre aux besoins décrits dans la demande de prix, selon les instructions du document de consultation ci-joint. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

N° Poste	Désignation te spécification techniques	Unité	Quantités
	ETUDE POUR UN SYSTEME DE DECHARGEMENT ET DE SEPARATION DES REFUS DEPOUSSIERAGE DU CMDO CI JOINT PARTIE TECHNIQUE CDC		1,00

 Le Chef Departement
Approvisionnement et achats



Document de Consultation (DDC) Demande de Prix N° CDC06/2024CHH

1. Modalités de Soumission des Offres

Les offres doivent être transmises au plus tard le : **12/10/2025 à 11h00**, par l'un des moyens suivants :

- Par e-mail : appros.cmdo.somiphos@gmail.com

- Sous pli fermé anonyme portant la mention :

À n'ouvrir que par la C.O.P.E.O.

À déposer à l'adresse suivante :

**Secrétariat de la Direction du Complexe Minier, sis à la cité 06 Mai, Bir El Ater
12200.**

✓ Chaque offre doit obligatoirement comprendre deux volets distincts dans le même envoi (e-mail ou pli) :

- **Une Offre Technique**

- **Une Offre Financière**

2. Demande de Clarifications

Toute demande de précision doit être adressée **au plus tard dix (10) jours** avant la date limite de dépôt des offres, par :

- Tél/Fax : **037 64 37 36**

- E-mail : [**chergui.appros@gmail.com**](mailto:chergui.appros@gmail.com)

3. Obligations Administratives et Documents à Fournir

Les offres doivent impérativement :

- Mentionner le **numéro de la présente demande de prix**

- Indiquer les **informations fiscales** du soumissionnaire :

- Registre de Commerce
- Numéro d'Identification Fiscale (NIF)
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Numéro d'Imposition



4. Conditions Générales de Soumission

4.1 Validité des Offres

Durée minimale exigée : **trente (30) jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

4.2 Conditions de Paiement

Paiement à terme différé de quarante (40) jours, après réception conforme et acceptation des produits ou services.

4.3 Conditions de Livraison

- Tous les prix doivent être **exprimés en dinar algérien et inclure tous les frais annexes**(transport, manutention, etc.).
- **Aucune révision de prix** ne sera acceptée après soumission de l'offre.
- La livraison est **obligatoire sur site client à Bir El Ater**.
- En cas d'exclusion des frais de transport ou d'impossibilité de livraison sur site, **une remise équivalente sera négociée**.

4.4 Délai de Livraison ou d'Exécution

Le fournisseur doit **préciser clairement** dans son offre le **délai de livraison** des pièces de rechange ou d'exécution du service proposé.

4.5 Garantie

Le fournisseur doit **indiquer la durée exacte de garantie**, exprimée en mois ou heures d'utilisation, couvrant **les défauts de fabrication et dysfonctionnements éventuels**.

5. Critères d' Évaluation des Offres

L'attribution des commandes se fera sur la base d'une **évaluation globale** prenant en compte les critères suivants :

5.1 Qualité Technique

Les produits ou services doivent respecter les spécifications, être fiables, durables et adaptés à l'usage prévu.

5.2 Disponibilité Immédiate

En cas d'urgence (selon appréciation de la commission), **priorité aux offres disponibles immédiatement pour éviter tout retard**.

5.3 Adaptation aux Besoins Opérationnels



Une solution plus coûteuse peut être retenue si elle garantit la continuité des opérations.

5.4 Rapport Qualité/Prix Global

L'évaluation intègre tous les coûts, y compris ceux liés à une éventuelle indisponibilité.

5.5 Garantie et Service Après-Vente

Seront pris en compte : la qualité et la durée de la garantie, la réactivité en cas de problème et la disponibilité des pièces de rechange.

6. Cas d' Exclusion des Offres

Sont exclues sans examen les offres :

- Incomplètes ou hors délai
- Sans documents administratifs exigés
- Sans délai de livraison ou de garantie précisé
- Non conformes aux spécifications techniques
- Avec prix non exprimés en dinar algérien ou non fermes
- Présentant un délai incompatible avec les besoins du client

7. Conditions Générales de Consultation

7.1 Réception des Produits ou Services

Les produits ou services doivent répondre aux exigences techniques.

Des **tests de conformité** seront effectués à la réception. En cas de non-conformité ou de défaut, **des réserves écrites** peuvent être émises, pouvant entraîner **un rejet partiel ou total de la commande sans compensation**.

7.2 Pénalité de Retard

Taux : **0,5 % du montant total HT par jour de retard**, plafonné à **10 %**.

Cette pénalité est sans préjudice des autres recours (résiliation, indemnisation...).

 **Le Chef Département**
Approvisionnement Et Achats



Ayadi Salim

consultation

**Etude du système de déchargement et de
séparation des refus de l'atelier
dépoussiérage pour le complexe minier
de Djebel Onk_ Bir El Ater. Au profit de la
société des Mines de phosphates ;
TEBESSA-Algérie.**

N°0 .0.6 /SOMIPHOS /CMDO/2024

CDC



Consultation /SOMIPHOS /CMDO/2024

Etude du système de déchargement et de séparation des refus de l'atelier dépoussiérage.

Opportunité du projet

Le refus de l'atelier dépoussiérage est composé du refus des cribles 02 mm et le refus des cribles 0,8 mm ainsi que les fines récupérées des filtres à manche, ces refus sont stocké dans une seule trémie rep 546, et lors de de déchargement dans les camions une grande masse de poussière sort de la trémie qui affecte l'environnement et les équipements du l'atelier, d'où cette étude demandée a pour objectif de séparer les le refus grossier supérieur à 0,8 mm et les fines. Le refus supérieur à 0,8 mm est non récupérable sera acheminé vers la décharge, les fines sont récupérables, d'où la séparation des deux types de refus est indispensable.

L'objet global du cahier des charges.

Cette consultation a pour objet étude du système de déchargement et de séparation des refus du dépoussiérage" pour le complexe minier de Djebel Onk (Bir El Ater), au profit de la société des mines de phosphate SOMIPHOS. Willaya de Tébessa_ Algérie.

Et elle est destinée pour les entreprises et bureaux d'étude spécialisées dans le domaine de la conception mécanique et traitement des fines.

La visite sur site est obligatoire pour prendre les informations nécessaires concernant ce projet.

L'évaluation des offres sera faite par une commission technique du complexe minier avec la CPEO.

Chaque soumissionnaire doit établir une étude préliminaire qui sera soutenu en présence des techniciens SOMIPHOS.

Composition des fines de l'atelier dépoussiérage :

Les fines qui alimentent la trémie proposer provient à partir du :

- Fours sécheurs 06 % (250 T/H de l'alimentation) pour chaque four sécheur.
- Broyeurs 04 % (120 T/H de l'alimentation) pour chaque broyeur.
- TSV DKII et TSV DKIJJI environ 28 % (par rapport de l'alimentation 250T/H) pour chaque TSV

Cette nouvelle trémie proposée destiné pour le projet de DO 20 TPL et le système d'ensachage en cas de besoin.

Les rejets grossiers alimentent l'ancienne trémie de refus

- Cribles 01 mm 02 % (120T/H de l'alimentation) pour chaque crible.
- Cribles 02 mm 06 % (120T/H de l'alimentation) pour chaque crible.

Cette proposition consiste à séparer les déférentes rejets (fines et gros)



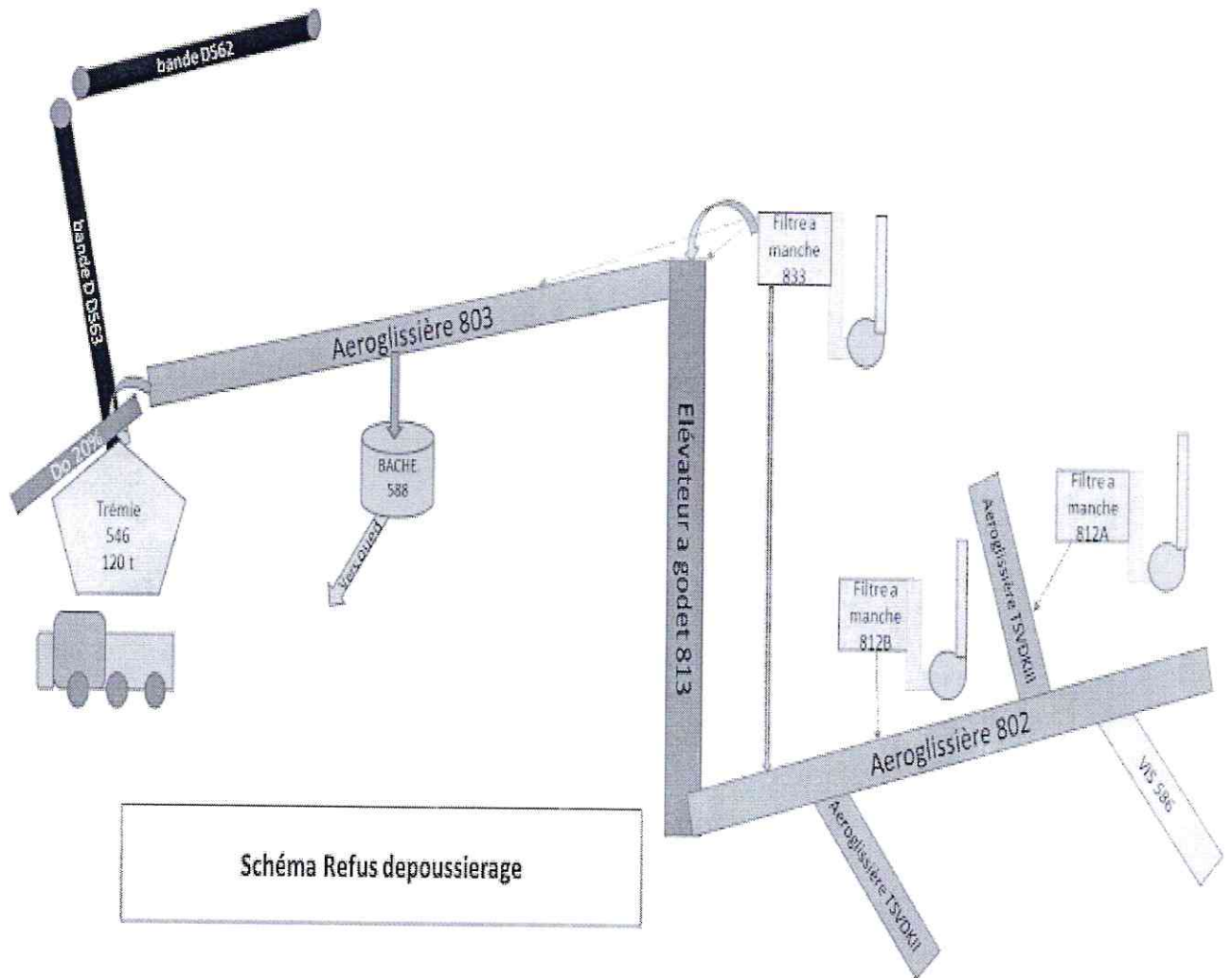


Schéma Refus de poussierage

Chaine de traitement existant.

1- Partie de séchage (deux fours à lit fluidisé)

Le produit dont la granulométrie est inférieure à 15 mm, avec 7 % d'humidité est séché presque entièrement pour permettre une désagrégation favorable, pénètre par le haut d'un four sécheur à lit fluidisé maintenu à une température de $105\text{ °C} + 5\text{ °C}$, pour subir deux opérations instantanées à la fois, la déshydratation qui vise à éliminer toute traces d'eau dans le produit et l'attrition qui libère les fines par le frottement des grains de phosphore entre eux. L'entraînement et la suspension de ces grains, suivant leur finesse, est causés par un mélange des courants d'air ascendant qui est constitué d'air combustion pour

maintenir instantanément le lit de phosphate en fluidisation et à une hauteur constante. A cet effet, les fines particules issues de la fluidisation sont récupérées dans des poteries des cyclones.

On tien a précisé qu'il existe deux fours de séchage avec les débits d'alimentation à sec respectivement de 250t/h pour le four DKII, et 250t/h pour le four DKII.

Parie de cyclonage

Cette opération est composée de deux parties, la première est une batterie de cyclonage primaire (composé de deux cyclones) dont le rôle est de récupérer les grains de phosphate échappés avec les fines. Les fines particules passeront à la deuxième partie de cyclone secondaire (composée de quatre cyclones) qui serviront d'un côté à recueillir les fins inférieurs à 80 μ m pour les évacuer ensuite vers la trémie des refus, et d'un autre côté à dégager les particules ultras fines c'est-à-dire les inférieur 40 μ m vers l'atmosphère.

2- Partie de criblage (2mm)

Le produit séché est conduit par un convoyeur à band vers l'atelier de criblage, qui contient quatre cribles à résonances d'un débit de 120 t/h/crible et d'une maille carrée de 2mm ;Les passants de ces cribles seront achevés vers l'atelier de broyage, et les refus vers la trémie de décharge.

3- Partie de broyage à percussion

Cette étape a pour but de la libération des grains de phosphate des fines particules en utilisant deux broyeurs à percussion d'une capacité de 120 t/h/broyeur. Ces fines particules libérées seront aspirées par des cyclones.

4- Parie de la sélection (TSV) : Turbo Séparateur Ventilé)

Le rôle de cette installation est d'accroître la qualité du produit fini par une sélection pneumatique très efficace basée sur la vitesse des turbines et les débits d'alimentation. Celle-ci permette d'avoir deux produits, les

ultras fines sont évacuées vers les filtres à manches et fines particules vers les cribles 01 mm

5- Partie de criblage 1 mm

Cette opération est la dernière étape de traitement par voie sèche, qui nous permettons d'éliminer les fines particules pauvres en P205, et d'avoir un produit dépoussiéré d'une granulométrie entre 1 mm et 0,1 mm, d'une qualité commerciale de 63% à 65% du produit normal et de 66% à 68% du produit spécial. Elle est réalisée par quatre cribles à résonances d'une maille de 01 mm et d'une capacité de 120/h/crible, dont les refus sont transportés vers la trémie de déchargement par des bondes transporteuses.

SCHEMA TECHNOLOGIQUE DE LA VOIE SECHE

